

a

**FIDA**

**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**

**Conseil d'administration – Quatre-vingt-quatrième session**

Rome, 18-20 avril 2005

**MÉ MORANDUM DU PRÉSIDENT**

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**RÉPUBLIQUE D'INDONÉSIE**

**INITIATIVE LANCÉE PAR LE FIDA À LA SUITE DU TSUNAMI**

**MODIFICATION DE LA COUVERTURE, DE LA PORTÉE, DES DISPOSITIONS  
RELATIVES À L'EXÉCUTION ET DES CONDITIONS DE PRÊT POUR LE**

**PROJET GÉNÉRATEUR DE REVENUS POUR LES AGRICULTEURS MARGINAUX  
ET LES PAYSANS SANS TERRE (P4K) – PHASE III**

**(PRÊT 458-ID)**



**TABLE DES MATIÈRES**

<b>TAUX DE CHANGE</b>	<b>iii</b>
<b>POIDS ET MESURES</b>	<b>iii</b>
<b>SIGLES ET ACRONYMES</b>	<b>iii</b>
<b>I. INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>II. RAISONS D'ÊTRE DE L'EXTENSION DE LA TROISIÈME PHASE DU P4K AUX ZONES TOUCHÉES PAR LE TSUNAMI</b>	<b>5</b>
<b>III. ESTIMATION PROVISOIRE DES COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT</b>	<b>8</b>
<b>IV. MODIFICATION DES CONDITIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>8</b>
<b>V. RECOMMANDATION</b>	<b>8</b>



**TAUX DE CHANGE**

Unité monétaire	=	Rupiah (IDR)
1,00 USD	=	8 900 IDR
1 000 IDR	=	0,112 USD

**POIDS ET MESURES**

Système métrique

**SIGLES ET ACRONYMES**

BAsD	Banque asiatique de développement
BRI	Banque Rakyat Indonesia
ONG	Organisation non gouvernementale
PDPP	Personnes déplacées dans leur propre pays
P4K- Phase III	Pembinaan Peningkatan Pendapatan Petani Kecil – Phase III (Projet générateur de revenus pour les agriculteurs marginaux et les paysans sans terre – Phase III)

**GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'INDONÉSIE**

**Année budgétaire**

1<sup>er</sup> janvier – 31 décembre



**MÉMORANDUM DU PRÉSIDENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**RÉPUBLIQUE D'INDONÉSIE**  
**INITIATIVE LANCÉE PAR LE FIDA À LA SUITE DU TSUNAMI**  
**MODIFICATION DE LA COUVERTURE, DE LA PORTÉE, DES DISPOSITIONS**  
**RELATIVES À L'EXÉCUTION ET DES CONDITIONS DE PRÊT POUR LE**  
**PROJET GÉNÉRATEUR DE REVENUS POUR LES AGRICULTEURS MARGINAUX**  
**ET LES PAYSANS SANS TERRE (P4K) – PHASE III**  
**(PRÊT 458-ID)**

**I. INTRODUCTION**

1. **Le séisme et le tsunami dévastateur du 26 décembre 2004.** Le tsunami qui a pris naissance dans l'océan Indien le 26 décembre 2004 a déclenché des vagues gigantesques se déplaçant à une vitesse d'environ 500 kilomètres à l'heure avant de déferler sur le littoral de 15 pays<sup>1</sup> avec des effets dévastateurs considérables. Il s'agit de la pire catastrophe naturelle de l'histoire récente, puisqu'elle a entraîné des pertes en vies humaines sans précédent accompagnées de dommages matériels et économiques de grande ampleur. L'Indonésie figure parmi les pays les plus durement touchés. Le bilan fait pour l'instant état de plus de 300 000 morts, et l'Indonésie paye le plus lourd tribut en termes de vies humaines et de dégâts matériels.

2. En Indonésie, le séisme a frappé la province de Nanggroe Atjeh Darussalam (ci-après désignée sous le nom d'Atjeh), ainsi que la partie nord-ouest de la province de Sumatra Nord, environ 35 minutes avant que la première des trois gigantesques vagues de dix mètres de haut du tsunami déferle et emporte sur son passage, totalement ou en partie, les villes, les villages, les infrastructures et les zones agricoles jusqu'à 6 km à l'intérieur des terres. Indirectement, le tsunami a touché des villages situés jusqu'à 15 km du littoral, dont les habitants n'étaient pas autonomes sur le plan alimentaire; en effet, les lignes téléphoniques ont été endommagées, et ils se sont retrouvés coupés des fournisseurs d'alimentation et d'autres articles et services de première nécessité, et contraints de rechercher de l'aide dans les camps pour personnes déplacées dans leur propre pays (PDPP). En de nombreux endroits, le littoral et les habitats côtiers ont été littéralement balayés par les flots, et seuls quelques îlots émergent désormais de l'océan. Treize des 21 districts d'Atjeh, particulièrement ceux qui se situent sur la côte ouest ainsi que l'île de Nias (Sumatra Nord) ont été dévastés. Les vagues ont pénétré profondément dans les quartiers densément peuplés de Banda Atjeh, la capitale de la province, où la population a été décimée. Dans cette ville, un habitant sur deux a perdu un membre de sa famille, sa maison ou son activité professionnelle – ou, dans de nombreux cas, les trois à la fois. Atjeh Besar et Atjeh Jaya figurent en seconde et troisième position sur la liste des districts les plus touchés.

3. Selon les derniers chiffres communiqués par le gouvernement, 265 000 personnes sont mortes ou portées disparues. Quelque 2,8 millions de personnes ont souffert directement ou indirectement de la catastrophe. Parmi elles, 700 000 se retrouvent sans domicile, dont environ 450 000 sont déplacées et hébergées dans des structures temporaires qui s'apparentent à des camps. Les premières évaluations font état d'un impact considérable sur les secteurs productifs et les infrastructures. Avant le désastre,

---

<sup>1</sup> À savoir Bangladesh, Inde, Indonésie, Kenya, Malaisie, Maldives, Maurice, Myanmar, le département français d'outre-mer de la Réunion, Seychelles, Somalie, Sri Lanka, République-Unie de Tanzanie, Thaïlande et Yémen.

Atjeh était l'une des trois provinces les plus pauvres d'Indonésie, plus de 30% de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté, alors que la moyenne nationale est de 18,4%<sup>2</sup>, et que celle de Sumatra Nord est inférieure de moitié. L'agriculture représente plus de 56% du PIB de la province, hors recettes pétrolières et gazières, et il s'agit avec l'élevage et la pêche du secteur le plus touché<sup>3</sup>. Les exploitations situées jusqu'à 6 km à l'intérieur des terres à l'ouest et 4 km à l'est ont beaucoup souffert. Selon les estimations, les récoltes ont été endommagées sur 34 600 hectares (ha) pour les rizières et sur 29 000 ha pour les terres arides. De surcroît, le tsunami a détruit pas moins de 40 000 ha de cultures de plantation, notamment des vergers, 50 000 bovins, 50 000 buffles, 70 000 caprins, 8 500 ovins et 2,5 millions de volailles. Outre les dommages immédiats sous forme de récoltes et d'animaux perdus, on s'attend à ce que la baisse de productivité et la surface de terres rendues définitivement inutilisables en raison des dépôts de sable et de boue et sous l'effet de l'érosion et de la salinisation soient tout à fait considérables. Enfin, la plupart des périmètres d'irrigation des 465 villages dévastés sont à reconstruire.

4. Le tsunami a également détruit 70% des bateaux et du matériel de pêche et endommagé 55% des ports de pêche, entraînant l'interruption quasi totale des activités du secteur, qui représentaient 6,5% du PIB de la province et employaient plus de 100 000 personnes avant le tsunami. Cinquante-huit pour cent d'entre elles vivaient exclusivement de la pêche, tandis que les autres alterneraient l'agriculture ou la pêche et les activités rémunératrices extra-agricoles, en fonction des besoins de main-d'œuvre et des loisirs que leur laissaient les campagnes de culture et de pêche. Les étangs d'élevage en eaux saumâtres ont également gravement souffert, et les dommages s'élèvent à 52 millions de USD. Cette somme correspond à environ la moitié du montant total des dégâts subis par le sous-secteur de la pêche, évalué à 105 millions de USD. On estime à 425 millions de USD la perte de revenus d'ici à 2009, date à laquelle le secteur de la pêche d'Atjeh devrait retrouver les niveaux de production d'avant le tsunami.

5. Pour le secteur agro-industriel, le manque à gagner en termes de volume de production de l'agriculture et de la pêche qui ne sera pas transformé et commercialisé s'élève à 270 millions de USD. Le gouvernement évalue le coût total de la reconstruction d'Atjeh à 4,5 milliards de USD, ce qui correspond à 97% du PIB annuel de la province.

6. **Initiative du FIDA.** Peu après la catastrophe, et à la demande des gouvernements des pays concernés, le FIDA a commencé à travailler avec les communautés touchées et leur gouvernement, les organismes spécialisés dans l'aide d'urgence et d'autres partenaires de l'aide publique au développement à l'identification des interventions d'appui au processus de reconstruction. Le gouvernement de l'Indonésie a été sensible aux condoléances que le FIDA lui a présentées pour la tragédie causée par le tsunami, et il a encouragé le Fonds à contribuer au processus de reconstruction, en particulier dans le secteur agricole.

7. Compte tenu de l'ampleur du désastre et du volume de l'aide annoncée pour l'Indonésie, le FIDA n'a pas tardé à contribuer au processus de reconstruction, puisqu'il a participé à la Réunion spéciale des dirigeants de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) sur les conséquences du séisme et du tsunami tenue à Jakarta le 6 janvier 2005. Le leitmotiv de l'intervention du FIDA dans le pays consiste à travailler en partenariat avec les autres organismes d'aide publique au

---

<sup>2</sup> Le taux de population vivant au-dessous du seuil de pauvreté était supérieur dans deux provinces seulement: Maluku (33%) et Papua (39%). À l'image d'Atjeh, ces deux provinces sont en proie à un conflit.

<sup>3</sup> Les informations ci-dessous proviennent: des données rassemblées par l'équipe chargée de l'évaluation des besoins, de la remise en état et de la reconstruction d'Atjeh et de Sumatra Nord telles que présentées à la Réunion du groupe consultatif pour l'Indonésie les 19 et 20 janvier 2005; de la mission d'admission organisée conjointement par le FIDA et le Ministère de l'agriculture en février 2005; et des premières versions du schéma directeur élaboré par le Ministère de l'agriculture en mars 2005. On disposera peut-être d'informations plus à jour lors de la publication des orientations et du schéma directeur élaborés par le gouvernement, prévue pour avril 2005.



développement en s'appuyant sur les indications et les orientations fournies par le gouvernement. À titre de membre de l'équipe chargée d'évaluer les besoins, de remettre en état et de reconstruire les provinces d'Atjeh et de Sumatra Nord, qui se compose de représentants du gouvernement et de la communauté internationale, le FIDA a contribué à l'élaboration du rapport d'évaluation des dommages et des pertes ainsi qu'à la rédaction de notes de stratégie concernant la reconstruction. Il a également participé à différentes rencontres sectorielles, et a apporté sa contribution à l'élaboration des dispositifs d'aide (orientations et schémas directeurs) avec d'autres partenaires, en particulier le Ministère de l'agriculture et l'Agence nationale de planification du développement, chargés de coordonner la phase de reconstruction. Outre la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement (BAsD) le FIDA a également coopéré étroitement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial. Une telle coopération entre les agences des Nations Unies et les institutions financières internationales doit être vivement encouragée au cours de la phase de transition entre la situation d'urgence et l'achèvement de la reconstruction, afin de permettre à des synergies et des complémentarités de se dessiner.

8. Le 4 février 2005, la phase d'urgence a officiellement pris fin. Le 5 février 2005, le FIDA a envoyé sur le terrain une mission d'admission accompagnée de représentants de l'équipe spéciale du Ministère de l'agriculture chargée de la catastrophe du tsunami et du Département de l'agriculture de la province d'Atjeh. Cette équipe a rencontré les communautés rurales touchées qui vivent dans des camps pour PDPP situés dans les zones côtières d'Atjeh, afin de prendre connaissance de leurs aspirations et d'élaborer avec eux le programme de reconstruction d'Atjeh. Les principales caractéristiques de la conception du programme élaboré durant ces consultations ont été reprises dans les stratégies sectorielles et nationales de reconstruction après le tsunami. La conception s'inspire de l'opération la plus fructueuse réalisée par le FIDA en Indonésie jusqu'à présent, à savoir le Programme de développement intégré participatif en zone non irriguée dans le contexte de l'après-crise. La première phase de ce programme était axée sur les activités suivantes: renforcement des capacités des communautés pauvres (particulièrement les couches les plus pauvres et ceux qui les appuient, organismes publics et organisations non gouvernementales (ONG) par exemple); gestion de l'épargne et du crédit; gestion communautaire des ressources naturelles et des travaux d'infrastructure; et amélioration des compétences permettant d'exercer des activités rémunératrices. La seconde phase insiste plus sur l'émancipation économique des communautés rurales pauvres, et fait une très large place au développement de moyens d'existence durables.

9. L'organisme chargé de l'exécution du Programme de développement intégré participatif en zone non irriguée dans le contexte de l'après-crise a incité les autres services de l'administration à le transformer en un programme national en faveur de la réduction de la pauvreté. Le Ministère de l'agriculture a considéré que ses caractéristiques étaient particulièrement adaptées pour appuyer une reconstruction centrée sur les populations aux lendemains du tsunami, et qu'elle se prêtait bien à un développement à long terme.

10. Le programme de reconstruction d'Atjeh a pour but d'aider les survivants du tsunami à satisfaire leurs trois aspirations essentielles: i) retourner dans leur village et le reconstruire, ii) reconstruire leur maison, et iii) reprendre les occupations qui étaient précédemment les leurs. Le choix des modalités d'exécution retenues repose sur les réactions des communautés et des collectivités locales concernant la faisabilité des différentes options de mise en œuvre proposées. La préoccupation prioritaire était de donner aux communautés touchées la possibilité de donner leur avis sur les modalités de reconstruction d'Atjeh et de les mettre en position de piloter la gestion des fonds. Tous les interlocuteurs ont exprimé une vive inquiétude concernant le déroulement de la fourniture de l'aide; ils ont insisté sur la nécessité de faire en sorte que l'aide aille là où elle est utile, et que les groupes touchés décident des modalités et de la destination de l'emploi des fonds. C'est la raison pour laquelle le programme est spécifiquement axé sur les fondements institutionnels du processus de développement, dont il entend appuyer la reprise. Un mécanisme de ciblage satisfaisant a été identifié, ainsi qu'un système d'acheminement qui vise à maximiser l'impact et l'efficacité de l'aide, lequel

pourrait d'ailleurs aisément englober toutes les interventions sectorielles supplémentaires que d'autres donateurs souhaiteraient financer. En outre, la gestion des fonds est entre les mains des bénéficiaires et des institutions dont ils ont le contrôle.

11. Au-delà de l'appui immédiat à la remise en état des moyens d'existence, le programme a l'ambition de créer des systèmes de subsistance plus solides et de saisir les opportunités de développement économique en favorisant un processus de croissance centré sur la population. Outre l'impact direct sur l'activité de production des communautés, il vise à consolider le tissu social aujourd'hui fragilisé au bout de près de trente ans de conflits qui se sont traduits par le démantèlement du capital social. Il apporte ainsi son concours à la détermination exprimée par le gouvernement à favoriser la réconciliation et le développement à long terme. Si les financements nécessaires sont mobilisés sans tarder, les décaissements pourraient commencer en mai 2005, ce qui signifie que les communautés obtiendraient une aide pour sortir rapidement des conditions de vie très difficiles qui sont les leurs dans les camps pour PDPP et commencer à reconstruire leur vie comme elles l'entendent.

12. Le FIDA a proposé au Gouvernement de l'Indonésie un dispositif d'aide associant les éléments suivants<sup>4</sup>:

- i) L'inclusion de la province d'Atjeh dans les zones d'intervention de la troisième phase du programme P4K cofinancé par la BASD (Pembinaan Peningkatan Pendapatan Petani Kecil – phase III, Projet générateur de revenus pour les agriculteurs marginaux et les paysans sans terre – Phase III) (prêt 458-ID), accompagnée de la réaffectation à la reconstruction d'Atjeh d'un montant de 3,18 millions de USD provenant des crédits disponibles au titre du prêt existant<sup>5</sup>.
- ii) Un don d'un montant de 1,5 million de USD provenant de fonds supplémentaires fournis par l'Italie afin de couvrir le coût des travaux immédiats de remise en état des moyens d'existence réalisés avec les communautés par l'entremise des ONG locales, les services de l'administration recevant une aide afin de reprendre leurs activités normales au titre de la troisième phase du P4K.
- iii) L'extension de la zone d'intervention du Programme de développement intégré participatif en zones non irriguées dans le contexte de l'après-crise, financée par un don complémentaire d'un montant de 30,0 millions de USD, accompagnée de modifications de la conception de la deuxième phase afin de l'adapter à la définition donnée dans le Programme de reconstruction d'Atjeh.

13. Dans un premier temps, le FIDA a proposé 30,0 millions de USD sous forme de prêt. Le gouvernement a par la suite exprimé le souhait de financer les activités de reconstruction dans le cadre de dons; parallèlement, d'autres organismes étaient disposés à proposer leurs concours sous cette forme. Compte tenu de ces éléments, le FIDA s'est engagé à contribuer à mobiliser le financement du Programme de reconstruction d'Atjeh sous forme de dons en invitant d'autres donateurs à appuyer le programme et/ou à l'inclure dans leur propre dispositif d'aide. Le dispositif d'aide du FIDA couvrirait le travail de conception réalisé, et un montant de 34,68 millions de USD répartis comme suit: 1,5 million de USD provenant de fonds supplémentaires fournis par l'Italie<sup>6</sup>, 3,18 millions de USD correspondant à une réaffectation des crédits du prêt en faveur de la troisième phase du P4K, et 30,0 millions de USD sous forme de dons sollicités auprès de bailleurs de fonds extérieurs. En

---

<sup>4</sup> Il convient de noter que, si le premier et le deuxième des investissements mentionnés ci-dessous sont destinés à répondre à des objectifs à court terme, ils permettraient également de préparer le terrain pour le troisième investissement.

<sup>5</sup> Le chiffre de 3,18 millions de USD correspond au prêt du FIDA. La BASD a également accepté d'accorder des crédits à cet effet, et prend des dispositions analogues au titre de son propre prêt.

<sup>6</sup> À confirmer.

autre, le Fonds propose de modifier les conditions du prêt en faveur de la troisième phase du P4K, qui serait ainsi consenti à des conditions particulièrement favorables au lieu d'intermédiaires.

## II. RAISONS D'ÊTRE DE L'EXTENSION DE LA TROISIÈME PHASE DU P4K AUX ZONES TOUCHÉES PAR LE TSUNAMI

14. **Raisons d'être.** L'extension de la zone d'intervention de la troisième phase du P4K sera financée à hauteur d'environ 6 millions de USD par les prêts du FIDA et de la BASD. Les 3,18 millions de USD provenant de la réaffectation du prêt du FIDA contribueront à financer i) le renforcement des capacités d'approximativement 500 groupes d'entraide à gérer leurs ressources, à savoir l'épargne, les bénéfices réalisés sur les prêts internes, et les dons; et ii) la reprise des services de vulgarisation agricole à l'appui de la reconstitution des moyens d'existence immédiats. Le montant du produit du prêt de la BASD qui sera réaffecté est de 2,9 millions de USD. Cette somme servira à accorder des dons aux groupes d'entraide afin qu'ils disposent de capitaux pour financer les prêts internes, mais aussi à les aider à reconstruire les microentreprises et à reprendre les activités rémunératrices agricoles et extra-agricoles. Les collectivités locales disposent de capacités limitées pour réagir à la catastrophe, et il faudra pouvoir compter sur l'appui d'une structure administrative solidement établie, capable de contribuer à la restauration et au développement des services et d'encadrer la mise en œuvre. La troisième phase du P4K dispose d'une très bonne unité de gestion à l'échelon central. Cette unité très expérimentée et très motivée est capable de fournir l'appui nécessaire.

15. **Portée initiale.** Les objectifs initiaux de la troisième phase du P4K consistent à mettre en place des dispositifs participatifs durables afin d'aider les pauvres à améliorer à long terme leurs moyens d'existence et les conditions de vie de leur famille, afin qu'ils puissent parvenir à l'autonomie et dépasser le seuil de pauvreté. Le projet fournit une aide à environ 760 000 familles pauvres dans 12 provinces dans le domaine de l'acquisition de compétences, de la formation et des services d'appui au microcrédit. La réalisation de ces objectifs repose sur la mobilisation de l'épargne et l'accès à un guichet de crédit par l'intermédiaire de la Bank Rakyat Indonesia (BRI), ainsi que sur le développement de microentreprises et d'autres activités génératrices de revenus, en faisant appel aux centres de vulgarisation des services de l'agriculture locaux. Le projet est un élément de la stratégie de réduction de la pauvreté du gouvernement, et s'emploie à réaliser ses objectifs dans le cadre des trois composantes suivantes: i) développement des groupes d'assistance mutuelle; ii) services de microfinancement; et iii) constitution et institutionnalisation d'une capacité de gestion.

16. **État d'avancement du projet.** Les prêts en faveur du projet ont été signés avec la BASD le 18 décembre 1997 et avec le FIDA le 21 janvier 1998, et ils sont entrés en vigueur respectivement le 9 juillet 1998, et le 18 juin 1998. La date de clôture est fixée au 30 septembre 2005 pour les deux prêts. Celui de la BASD se monte à 52,80 millions de USD (compte tenu des trois annulations partielles décidées en 1998, 2000 et 2004), tandis que celui du FIDA se monte à 18,25 millions de DTS (ce qui correspond actuellement à 26,18 millions de USD). La BASD, en sa qualité d'institution coopérante, est chargée d'administrer et de superviser les deux prêts.

17. L'état d'avancement matériel du projet et sa performance sont satisfaisants, puisque le taux global de réalisation est d'environ 98%, alors que la période de décaissement du prêt est écoulée à 95%. On estime que les réalisations matérielles correspondent à 90% des objectifs pour la composante relative au développement des groupes d'assistance mutuelle, 100% pour la composante relative aux services de microfinancement, et 95% pour la composante relative à la constitution et l'institutionnalisation d'une capacité de gestion. Sur le produit du prêt de la BASD, 20,1 millions de USD affectés aux activités de crédit, soit 98%, et 22,8 millions de USD affectés aux autres activités, soit 70%, ont été utilisés. Au total, les crédits utilisés du prêt de la BASD se montent à 42,9 millions de USD, soit 81% de son montant. S'agissant du prêt du FIDA, 14,4 millions de USD affectés

aux activités de crédit, soit 95%, et 4,8 millions de USD affectés aux autres activités, soit 51% ont été utilisés. Au total, les crédits du prêt du FIDA utilisés se montent à 19,2 millions de USD, soit 78%.

18. La mission d'examen de décembre 2004 et l'organisme chargé de l'exécution ont tous deux évalué les besoins de financement sur le produit du prêt pour la période du projet restant à couvrir, et ils ont indiqué qu'une annulation de prêt était envisageable pour un montant d'environ 6,0 millions de USD. C'est ainsi que le Gouvernement de l'Indonésie a dans un premier temps indiqué aux bailleurs de fonds son intention de demander une annulation de prêt à hauteur de ce montant et sollicité une prolongation de la période de réalisation du projet jusqu'au 31 décembre 2005, les dates de clôture du prêt étant repoussées au 30 juin 2006, afin de permettre l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de désengagement.

19. **Processus de sélection du projet.** Les modifications qui font l'objet de la présente proposition sont le résultat de consultations approfondies entre les bailleurs de fonds, qui ont tous trois à cœur d'apporter un appui rapide aux communautés qui se relèvent de la catastrophe, tout en coordonnant les initiatives et en identifiant les instruments d'aide les plus efficaces. Il a été décidé de retenir la troisième phase du P4K, considérée comme un vecteur d'acheminement de l'aide adapté, et de la modifier en conséquence; ce choix a été arrêté après: i) l'évaluation conjointe des dommages subis par le secteur agricole et de ses besoins; ii) l'évaluation du caractère justifié de l'extension des activités du projet aux zones touchées par le tsunami; et iii) l'analyse de la proposition présentée par l'organisme chargé de l'exécution concernant l'aide à apporter aux zones touchées par le tsunami. Il faut ajouter que la province d'Atjeh avait déjà élaboré une stratégie de reproduction de la troisième phase du P4K faisant appel à l'intervention d'ONG il y a quelques années, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement, mais la réalisation de ce projet n'a pas dépassé la phase expérimentale. Ce travail préparatoire facilitera le versement rapide de dons, de préférence à des prêts, en faveur de la restauration des moyens d'existence.

20. **Adaptation de la portée du projet.** Au cours des concertations, l'organisme chargé de l'exécution de la composante relative au microfinancement, c'est-à-dire la BRI, a décrit la gravité des répercussions du désastre sur ses capacités à assurer ses services: des membres de son personnel ont été tués par le tsunami, qui a détruit ses fichiers et ses bureaux dans de nombreux districts et villages. La BRI a également indiqué qu'elle avait à cœur d'aider les communautés touchées par le tsunami, mais sous forme de dons financés sur sa marge bénéficiaire. En conséquence, au cours de la première année, son activité essentielle consistera à recommencer à assurer les services, tout en reconstruisant les agences et en reconstituant les dossiers de prêts et les fichiers de la clientèle. Parallèlement, elle procédera au décaissement de dons dans les zones les moins gravement touchées. Les bailleurs de fonds ont donc convenu que la collaboration avec des ONG ainsi qu'avec des établissements financiers non bancaires locaux constituerait un bon moyen de faire parvenir l'aide aux zones les plus gravement touchées, dans lesquelles le réseau bancaire a été totalement détruit. Cela n'exclut pas la possibilité de collaborer ultérieurement avec la BRI lorsque celle-ci aura repris confiance dans sa capacité à assurer ses services.

21. Les bailleurs de fonds considèrent que la reprise des activités de production nécessite des services de soutien appropriés, particulièrement dans le domaine de la vulgarisation agricole et para-agricole, de la formation professionnelle et du développement des compétences. Cependant, les moyens dont les collectivités locales disposaient pour assurer ce type de services ont beaucoup souffert du tsunami, qui, non content de détruire leurs installations et leur matériel, a décimé leur personnel. En conséquence, les bailleurs de fonds ont convenu de faire appel à des ONG pour aider les gouvernements de district dans les domaines suivants: renforcement des institutions locales, mise en place de services de vulgarisation et de renforcement des compétences adaptés, autonomisation des communautés et approche participative du développement, ces activités s'ajoutant au décaissement de dons tout au long la période de mise en œuvre, dont le calendrier sera établi dès que l'administration sera de nouveau en mesure de remplir son office.

22. Les modifications de la portée du projet et des dispositions relatives à sa mise en œuvre décrite ci-dessus conditionnent la capacité à fournir une aide adaptée à une situation de lendemain de catastrophe; cela n'empêchera pas le projet de rester en grande partie conforme à ses objectifs initiaux. La mise en œuvre des nouvelles activités suivra la même approche que le projet existant, spécialement en ce qui concerne la participation des ONG à l'exécution. Bien entendu, des précisions seront apportées en fonction des résultats des évaluations menées sur le terrain et du dialogue avec les communautés, et celles-ci seront intégrées au manuel d'administration du projet. Les moyens mobilisés dans le cadre de la troisième phase du P4K seront concentrés sur un petit nombre de districts, en vue de maximiser l'impact de l'aide apportée. Le gouvernement assurera la coordination avec les autres programmes afin d'éviter les chevauchements ou l'utilisation d'approches et d'instruments contradictoires dans une zone donnée. À ce stade, les bailleurs de fonds ont convenu que la réaffectation des crédits en faveur des zones touchées par le tsunami servirait à financer:

- i) le renforcement des capacités du personnel de vulgarisation à l'échelon des districts et du personnel des ONG;
- ii) l'équipement des services de vulgarisation des districts afin de leur permettre de reprendre leur activité et de réaliser les interventions prévues dans le cadre du projet;
- iii) la mise au point de mécanismes fiduciaires, de manière à garantir une utilisation correcte des fonds;
- iv) la mise en place de 400 à 500 groupes d'entraide dans les zones les plus touchées, pour les activités de gestion des ressources;
- v) l'attribution de dons aux groupes d'entraide, afin d'appuyer la reconstitution des moyens d'existence et de leur fournir des capitaux pour leurs activités de prêt interne et d'épargne;
- vi) un travail intensif de renforcement des capacités et de formation des personnes et des groupes, en vue de consolider les capacités et les compétences, de manière à améliorer les moyens d'existence et diversifier les sources de revenus; et
- vii) la poursuite de l'appui aux groupes d'entraide et à leur organisation pour qu'ils obtiennent des prêts à long terme auprès de la BRI et d'autres établissements financiers.

23. **Période d'exécution.** La mise en œuvre de la troisième phase du P4K (à l'exception de l'extension en faveur de la province d'Atjeh) devrait s'achever le 31 décembre 2005, ce qui nécessite de repousser la date de clôture du prêt de septembre 2005 à décembre 2005. Étant donné que le projet met en œuvre une approche qui privilégie le long terme, et que les communautés touchées auront besoin d'un soutien tout au long de la phase de remise en état, l'aide en faveur des zones touchées par le tsunami nécessiterait une période d'exécution plus longue. Il a donc été convenu de prolonger celle-ci pour la faire coïncider avec la clôture des deux prêts, le 31 décembre 2006. La nécessité de faire coïncider l'achèvement des activités et la clôture des prêts répond essentiellement à des impératifs d'administration des prêts.

24. **Procédures de passation des marchés.** Compte tenu de la situation de catastrophe et du caractère d'urgence de l'aide nécessaire, le Gouvernement de l'Indonésie a demandé à la BASD et au FIDA d'adopter des procédures de passation de marchés simplifiées, ce qui permettrait de mobiliser les ONG et d'acheter les véhicules et les autres équipements nécessaires sans plus attendre.

25. L'accord de prêt relatif à la troisième phase du P4K, prévoit l'application des procédures de passation de marché de l'institution coopérante (dans le cas présent la BASD). Conformément à la politique de passation des marchés de la BASD, les modalités et procédures simplifiées peuvent notamment concerner:

- i) l'acquisition de biens et de services dans le pays concerné afin de revitaliser les économies locales qui ont été mises à mal;

- ii) l'appel à la concurrence nationale pour les travaux de génie civil (réparation des centres de vulgarisation par exemple), le délai de préparation des offres étant ramené à deux semaines au lieu de quatre habituellement;
- iii) la consultation internationale de fournisseurs pour les marchés de biens et services, le délai de préparation des offres étant ramené à une ou deux semaines; et
- iv) une marge de manœuvre pour le recrutement du personnel opérationnel indispensable, et la possibilité de recruter directement les consultants.

### III. ESTIMATION PROVISOIRE DES COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT

26. Le coût de l'aide proposée en faveur des zones touchées par le tsunami est évalué à 6,0 millions de USD. Les crédits nécessaires proviendraient de la réaffectation des montants dont la mission d'examen conduite en décembre 2004 avait proposé l'annulation. Le gouvernement a demandé à la BAsD et au FIDA de prendre à leur charge 100% des coûts de l'assistance proposée, hors salaires du personnel déjà engagé, impôts, droits et taxes. L'augmentation du financement ne devrait pas modifier sensiblement la répartition des coûts entre le prêt et les financements de contrepartie, et le plafond de financement des coûts locaux prévu pour le projet ne devrait pas être dépassé.

### IV. MODIFICATION DES CONDITIONS DE FINANCEMENT

27. La République d'Indonésie peut aujourd'hui bénéficier d'un financement à des conditions particulièrement favorables. La troisième phase du P4K a été négociée en 1997, alors que le pays recevait encore des financements à des conditions intermédiaires. Dans le contexte des initiatives lancées par le FIDA à la suite du tsunami, le Fonds recommande que le pays soit autorisé à rembourser le montant non amorti du prêt en faveur de la troisième phase du P4K à des conditions particulièrement favorables.

### V. RECOMMANDATION

28. Compte tenu de ce qui précède, je recommande au Conseil d'administration d'approuver:
- a) la modification de la portée des travaux, de la couverture géographique et des dispositions relatives à l'exécution;
  - b) la modification des conditions de financement, qui deviendront particulièrement favorables au lieu d'intermédiaires, selon les termes de la résolution ci-dessous:

DÉCIDE: que le Fonds amendera les modalités et conditions régissant la partie non amortie du prêt n°458-ID, pour un montant équivalant à quinze millions deux cent huit mille trois cent trente droits de tirage spéciaux (15 208 330 DTS) venant à échéance le 15 novembre 2037 ou avant cette date. À compter de la date de l'approbation du Conseil d'administration, ce prêt en diverses monnaies, consenti à la République d'Indonésie pour le financement de la troisième phase du projet P4K, sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Mémoire du Président.

Le Président  
Lennart Båge

